## GUIDE DE DEMANDE DE DECLARATION DE VIDANGE D'UN PLAN D'EAU

(Art. R. 214-1 du code de l'environnement, rubrique 3.2.4.0. 2°: Vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7. Les vidanges périodiques des plans d'eau font l'objet d'une déclaration unique).

Avertissement : Ce guide ne constitue pas un dossier de déclaration. Dans le cas de projets de vidanges susceptibles d'avoir des effets notables sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques, l'administration pourra demander des compléments d'informations sur des points précis.

Ce document est à retourner en 3 exemplaires à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires 39, avenue de Paris BP 526 79022 NIORT CEDEX e\_mail : ddt-see-ouvrages-et-travaux@deux-sevres.gouv.fr

ne rien inscrire dans la colonne en gris

Monsieur le directeur des territoires des Deux-Sèvres, En application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, je soussigné :

<u>ur :</u>
Nom et Prénoms ou raison sociale du pétitionnaire
Forme juridique:
N° SIRET:
Date de naissance si individuel
Adresse du siège social
Téléphone :
Qualité du signataire (S'il s'agit d'une société, le pétitionnaire doit indiquer en quelle qualité il intervient (gérant, directeur,)
anno and a sellicita a lla describe a describe a ser un plan disease.
nonneur de solliciter l'autorisation de vidander un plan d'eau :
nonneur de solliciter l'autorisation de vidanger un plan d'eau :
ements sur le plan d'eau
ements sur le plan d'eau
ements sur le plan d'eau Situation du plan d'eau
Situation du plan d'eau  Commune(s):
ements sur le plan d'eau Situation du plan d'eau
Situation du plan d'eau  Commune(s):
Situation du plan d'eau  Commune(s):  Lieu-dit:
Situation du plan d'eau  Commune(s):  Lieu-dit:  Section(s) Parcelle(s):
Situation du plan d'eau  Commune(s):  Lieu-dit:  Section(s) Parcelle(s):

	110giiio jailaiqa	<u>e du plan d'eau :</u>
	Année de créatio	n :
		réfectoral ou du récépissé de déclaration autorisant la création du plan d'eau ou du laration d'existence du plan d'eau :
	N° d'identification	au service de police de l'eau :
2.3	Caractéristiques	s du plan d'eau :
	Superficie du pla	n d'eau (m²) :
	Contenance du p	lan d'eau (m³) :
	Profondeur moye	nne du plan d'eau (m) :
	Profondeur maxir	male du plan d'eau (m) :
	Alimentation (ruis	ssellement, source, cours d'eau, nappe, forage) :
	Date de la derniè	re vidange :
3. Réglemer	ntation applicab	<u>le</u>
3		nomenclature annexe à l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par rant du régime de la déclaration administrative préalable :
	(1) cocher la case	ant du regime de la declaration duministrative prediable :
	correspondante	3.2.4.0 · Vidango do plane d'oqui dont la suporficio est supérioure à 0.1 ha, hors
		3.2.4.0. : Vidange de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6 du code de l'environnement, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7 du même code.  >> rubrique principale obligatoire (1)
		opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6 du code de l'environnement, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7 du même code.  >> rubrique principale obligatoire (1)  1.2.1.0. : A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :  2º D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m3/heure ou entre 2 et
		opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6 du code de l'environnement, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7 du même code.  >> rubrique principale obligatoire (1)  1.2.1.0.: A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe:  2º D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m3/heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau  >> lorsque le remplissage du plan d'eau est réalisé à partir de la dérivation d'un cours d'eau (1)
		opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6 du code de l'environnement, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7 du même code.  >> rubrique principale obligatoire (1)  1.2.1.0.: A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe:  2º D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m3/heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau  >> lorsque le remplissage du plan d'eau est réalisé à partir de la dérivation d'un

	2.2.3.0. : Rejet dans les eaux de surface :  - 1º Le flux total de pollution brute étant compris entre les niveaux de référence R1 et R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent ;  - 2º Le produit de la concentration maximale d'Escherichia coli, par le débit moyen journalier du rejet situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de culture marine, d'une prise d'eau potable ou d'une zone de baignade, au sens des articles D. 1332-1 et D. 1332-16 du code de la santé publique, étant compris entre 1010 à 1011 E coli/j.
	<ul> <li>&gt;&gt; rubrique relative à la qualité du rejet (1) (2)</li> <li>3.1.1.0.: Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique: <ul> <li>- 2°b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation.</li> <li>Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.</li> <li>&gt;&gt; lorsque la pêcherie ou l'installation permettant le remplissage du plan d'eau sont situées dans le lit du cours d'eau.</li> </ul> </li> </ul>

(2) niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux douces superficielles relevant de la rubrique 2.2.3.0. de la nomenclature annexe à l'article R. 214-1 du code de l'environnement :

Paramètres	Niveau R1	Niveau R2
MES (kg/j)	9	90
DBO5 (kg/j) (*)	6	60
DCO (kg/j) (*)	12	120
Matières inhibitrices (équitox/j)	25	100
Azote total (kg/j)	1,2	12
Phoshore total (kg/j)	0,3	3
Composés organohalogénés absorbables sur le charbon actif (AOX) (g/j)	7,5	25
Métaux et métalloïdes (Metox) (g/j)	30	125
Hydrocarbures (kg/j)	0,1	0,5

Vidar	nge du plan d'eau	
4.1	Objectifs des vidanges :	(cocher la case correspondante)
	Pêche du poisson	
	Élimination des espèces de poissons indésirables	
	Entretien du plan d'eau (curage, entretien ou restauration des digues préciser)	
	Autres (préciser)	

4.2	Dispositifs de vidange :	
	Mécanisme de vidange (moine, bonde, vanne) (préciser)	
	Mise en place d'un système empêchant le départ du poisson  oui (décrire le dispositif)	non
	Can (docume to dispositin)	
	Miss on place d'un dispositif empŝehent le départ des metières en suspension	
	Mise en place d'un dispositif empêchant le départ des matières en suspension oui (bac de décantation, bottes de paille, graviers décrire le dispositif)	non
4.3	Milieu récepteur des eaux de vidange :	
	Cours d'eau oui	non
	- nom du cours d'eau :	
	- affluent de :	
	- débit de référence (litre/seconde) :	
	Première catégorie piscicole Seconde catégorie piscicole	
	Fossé	
	oui - nom du cours d'eau le plus proche à l'aval :	non
	- distance au cours d'eau le plus proche à l'aval :	
	Plan d'eau	
	oui (préciser le nom et les coordonnées du propriétaire de l'étang et fournir l'accord écrit du propriétaire)	non
	Autro (práciosa)	
	Autre (précisez)	

Volume d'eau à vidanger :	m³
Durée de vidange :	jours
Débit du rejet :	litres/seconde
Date ou période de la prochaine vidange	prévue :
	ment ou par l'intermédiaire d'un fossé ou exutoire dans un co e d'un plan d'eau est interdite pendant la période du 1er décen
Périodes des vidanges suivantes prévues	<b>5</b> .
de première catégorie piscicole, la vidange mars)	nent ou par l'intermédiaire d'un fossé ou exutoire dans un cou e d'un plan d'eau est interdite pendant la période du 1 <sup>er</sup> décem
Mise en assec :  oui : précisez la durée en nombre de j	jours :
Période de remplissage du plan d'eau :	
	eaux d'un cours d'eau devra avoir lieu en dehors de la période
15 juin au 30 sentembre)	
Si le plan d'eau est alimenté par un cours	s d'eau ou une source, précisez le débit réservé laissé à l'av
prise d'eau ou du plan d'eau pendant la p	période de remplissage et les moyens mis en œuvre pour as
débit réservé :	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
debit reserve :	
Devenir des poissons : N° de vo	otre agrément sanitaire :
Devenir des poissons : N° de vo	
Stockage des poissons pour remise et	n eau sur place :
-	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise en oui (décrire les dispositifs de stockage	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage Recours à un pêcheur professionnel o	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage  Recours à un pêcheur professionnel o oui (préciser le nom et les coordonnée	n eau sur place :
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage Recours à un pêcheur professionnel o oui (préciser le nom et les coordonnée Recours à une association de pêche :	n eau sur place :  au à un pisciculteur :  es)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage  Recours à un pêcheur professionnel o oui (préciser le nom et les coordonnée	n eau sur place :  au à un pisciculteur :  es)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage Recours à un pêcheur professionnel o oui (préciser le nom et les coordonnée Recours à une association de pêche :	n eau sur place :  au à un pisciculteur :  es)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage et oui (décrire les dispositifs de stockage et oui (préciser le nom et les coordonnée et les coordonnée oui (préciser le nom et les coordonnée oui (préciser le nom et les coordonnée oui (préciser le nom et les coordonnée et les coordonnée et les coordonnée et les coordonnées e	n eau sur place :  au à un pisciculteur :  es)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage et des dispositifs de stockage et de la cours à un pêcheur professionnel oui (préciser le nom et les coordonnée et les coordonnées oui (préciser le nom et les coordonnées et le coordonné	n eau sur place :  bu à un pisciculteur : es)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage  Recours à un pêcheur professionnel o oui (préciser le nom et les coordonnée  Recours à une association de pêche : oui (préciser le nom et les coordonnée	n eau sur place :  bu à un pisciculteur : es)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage  Recours à un pêcheur professionnel o oui (préciser le nom et les coordonnée  Recours à une association de pêche : oui (préciser le nom et les coordonnée Recours à une association de pêche :	n eau sur place :  Du à un pisciculteur :  Des)  Des)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage de cours à un pêcheur professionnel ou oui (préciser le nom et les coordonnée oui (préciser le nom et les coordonnée de cours à un équarrisseur : oui (préciser le nom et les coordonnée oui (préciser le nom et	n eau sur place :  Du à un pisciculteur :  Des)  Des)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage et oui (décrire les dispositifs de stockage et oui (préciser le nom et les coordonnée et les coordonnées et les coordon	n eau sur place :  Du à un pisciculteur :  Des)  Des)
Stockage des poissons pour remise et oui (décrire les dispositifs de stockage et oui (décrire les dispositifs de stockage et oui (préciser le nom et les coordonnée et les coordonnées et les coordon	n eau sur place :  Du à un pisciculteur :  Des)  Des)

5. Curag	e du plan d'eau	
5	Procéderez-vous au curage du plan d'eau :	
	oui (préciser le mode opératoire)	non
	La composition des matières de curage est-elle compatible avec la protection des sols et des eaux ?	non
	oui	
	Le plan d'eau est-il alimenté par des eaux de ruissellement provenant de voiries ?	non
	Volume approximatif des matières de curage : m³	
	Destination des matières de curage : Commune(s) :	
	Lieu-dit:	
	Section(s) Parcelle(s)	
	Superficie des parcelles :	
	Les terrains d'épandage vous appartiennent-ils ?	
	oui	non (fournir l'accord écrit du propriétaire)
	Les terrains d'épandage sont-ils situés en zone inondable ?  Oui	non
	(la zone inondable est la surface recouverte par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure)	
	Les terrains d'épandage sont-ils situés en zone humide ?	······
	oui	non
	(on appelle zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, i est dominée par les plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année).	

6. Incide	nces du projet
6.1	Incidences sur les eaux superficielles
	Nature du rejet : (Une analyse de l'eau du plan d'eau pourra être demandée, joindre les résultats)
	Rejet dans un cours d'eau : (préciser les incidences du rejet sur le milieu récepteur : matières en suspension, température, débit, faune, flore et les mesures correctives envisagées)
	Autres rejets : (Préciser les incidences des rejets vis à vis des tiers et du réseau hydraulique en aval et les mesures correctives envisagées)
6.2	Incidences sur les milieux aquatiques (Préciser les incidences sur le système aquatique notamment sur les poissons)
6.3	Incidences sur la santé, la salubrité publique, la sécurité civile (Préciser la distance séparant le plan d'eau et les bâtiments d'habitation les plus proches, décrire les dispositions prises pour réduire ou inactiver d'éventuelles fermentations si les matières de curage sont laissées sur place)

6.4	<u>Autres incidences</u>
7. Mesur	res correctrices
7	(Préciser les mesures correctrices que vous comptez mettre en œuvre pour pallier les inconvénients environnementaux de votre projet. Ex : si la pêcherie n'est pas équipée d'une grille à poissons, installer une grille ; si le dispositif de vidange ne permet pas de contrôler efficacement le départe des sédiments, installer un filtre à paille ou à graviers ; pour éviter un curage et limiter l'accumulation de vase, mettre le plan d'eau en assec plusieurs mois ou une année entière)
8. Moyer	ns de surveillance et d'intervention en cas d'incident ou d'accident
8	Nom et coordonnées du responsable de la vidange (si différent du demandeur)
	Accessibilité au plan d'eau (décrire les voies d'accès)
	Moyens mis en œuvre pour l'entretien et la surveillance des ouvrages (préciser la fréquence des tests de fonctionnement du dispositif de vidange)
	Moyens mis en œuvre en cas d'urgence (préciser l'existence de systèmes d'obturation rapide, de double vanne)

	Compatibilité d	Compatibilité du projet avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux				
	Le plan d'eau e	est situé dans le Bassin Loire-Bretagne :	oui	nor		
	Le plan d'eau e	est situé dans le Bassin Adour-Garonne :	oui	nor		
	sur le milieu réc - le plan d'eau e d'espèces de po - la vidange du l - la vidange du l	e vidange permet d'évacuer les eaux de fond pour limiter cepteur est équipé d'une pêcherie fonctionnelle qui permet de lin oissons indésirables plan d'eau sera réalisée lentement pour éviter le départ plan d'eau sera réalisée lentement pour ne pas modifier e remplissage du plan d'eau permet de respecter en per	niter l'introduction da des sédiments vers le régime des écou	ans le milieu n le milieu natu lements à l'av		
		dange est-il compatible avec les dispositions du SD	AGE ?	nor		
	Compatibilité d	du projet avec le Schéma d'Aménagement et de Ges		<u> </u>		
	Le plan d'eau e	est situé dans le périmètre d'un SAGE approuvé :	oui	nor		
	Le projet de vi	dange est-il compatible avec les dispositions du SA	GF ?			
	Le projet de vi		oui oui	nor		
		Fait le , à				
		(signature)				
	joindre obligato	pirement au dossier :				
à	1 / autorisation	écrite du ou des propriétaires des parcelles du projet (si	différent du demand	deur);		
à	.,	ecine du ou des proprietaires des parceiles du projet (si				
à		écrite du ou des propriétaires des parcelles traversées p		'eau ;		
à	2 / autorisation 3 / plan de situa	écrite du  ou des propriétaires des parcelles traversées pation (échelle 1/25000ème ou 1/10000ème) précisant le lieu d'eau, ruisseaux, zones humides, zones inondables et s	par le rejet du plan d	an d'eau, les		
àà	2 / autorisation a 3 / plan de situal forages, cours distance au plar 4 / plan parcella - les caractéristi - la désignation - le(s) point(s) de les lieux de dé	écrite du  ou des propriétaires des parcelles traversées pation (échelle 1/25000ème ou 1/10000ème) précisant le lieu d'eau, ruisseaux, zones humides, zones inondables et s	par le rejet du plan d d'implantation du pl ources les plus proc	an d'eau, les		

Les cartes et photo-aériennes qui vous concernent sont disponibles sous <a href="http://www.geoportail.fr">http://www.geoportail.fr</a>